



XXIXe Congrès International de BPW
“Faire la Différence par le Leadership et l’Action”
Le Caire, Egypte, 23-27 Octobre 2017

3. CONSEILS AUX AFFILIÉS ET AUX CANDIDATES NOMMÉES POUR L'ÉLECTION À L'EXÉCUTIF

Les candidatures sont ouvertes pour l'élection de la Présidente, de la Vice-présidente Membres, de la Vice-présidente des Nations unies, de la Secrétaire exécutive, de la Directrice financière, de la Représentante des Jeunes de BPW et de la Coordinatrice régionale (5 régions).

- Les candidatures peuvent être soumises via le formulaire officiel par toute Fédération ou Club affilié à BPW International. Les candidatures pour l'élection d'une Coordinatrice régionale ne peuvent être présentées que par une Fédération affiliée ou un Club affilié dans la région pour laquelle la nomination est faite.
- Une candidate désignée doit être un membre actif et financier d'un Affilié financier de BPW. Les élues se verront confier un mandat de trois ans. Les candidates doivent donc soigneusement examiner leurs responsabilités envers BPW International avant de poser leur candidature.
- Les nominations ne seront valides que si l'Affilié qui a présenté la candidature et l'Affilié dont la candidate est membre sont à jour de leurs cotisations (y compris celles de l'année en cours, les cotisations impayées et les éventuelles pénalités) avant le premier jour du Congrès.

Les Affiliés désirant nommer une candidate ou des candidates à un poste de BPW International doivent soumettre toutes les candidatures par l'intermédiaire du formulaire officiel, en mentionnant chaque nomination sur un formulaire séparé. Les formulaires sont fournis au Comité international avec l'Appel au Congrès. Ils sont également téléchargeables sur le site internet de BPW et sont disponibles auprès des Services aux membres.

- Les candidatures pour l'élection de la Présidente, de la Vice-Présidente Membres, de la Vice-Présidente des Nations unies, de la Secrétaire exécutive, de la Directrice financière et de la Représentante Jeunes BPW peuvent être soumises par toute Fédération affiliée ou Club affilié à la Fédération Internationale BPW.
- Les candidatures pour l'élection d'une Coordinatrice régionale ne peuvent être soumises que par une fédération affiliée ou un club affilié dans la région pour

laquelle la nomination est faite.

- Une candidate ne peut accepter de nomination pour plus d'un poste, sauf dans le cas d'une nomination à la Présidence. La candidate doit indiquer lequel des postes de Vice-présidente Membres ou Nations unies (si elle n'a pas déjà occupé le poste de Vice-présidente) elle entend occuper dans le cas où n'est pas élue à la Présidence.
- Les candidates au poste de Présidente doivent avoir été membres de l'Exécutif ou Présidente d'une Fédération affiliée.
- Les Vice-présidentes ne peuvent être nommées pour un deuxième mandat consécutif au même poste, mais elles peuvent être nommées pour l'autre poste de Vice-présidente.
- Un membre en service de l'Exécutif peut être nommé pour un autre poste de cadre au cours du mandat suivant.
- Une Secrétaire exécutive, une Directrice financière ou une Coordinatrice régionale en service peut être nommée pour un deuxième mandat consécutif au même poste.
- La Présidente occupe automatiquement le poste de Présidente sortante et, par conséquent, aucune nomination n'est requise.

Les documents suivants doivent être remplis sous forme de documents verbaux ou équivalents, et envoyés électroniquement par la Présidente ou la Représentante affiliée à l'adresse électronique nominations@bpn-international.org.

- Un formulaire de mise en candidature rempli et signé par la Représentante affiliée (de préférence la Présidente)
- Le consentement signé de la personne désignée pour occuper le poste particulier pour lequel elle est nommée doit figurer sur le formulaire de mise en candidature.
- Si l'Affilié qui a présenté la candidature n'est pas l'Affilié auquel la candidate appartient, le formulaire de mise en candidature doit être contresigné par la Présidente de l'Affilié auprès duquel la candidate est enregistrée, pour respecter le droit international.

- Une déclaration écrite d'une demi-page (1/2) et deux-cents (200) mots maximum, en anglais, par l'Affilié qui a présenté la candidature et une photo
- Une déclaration écrite d'une (1) page et cinq-cents (500) mots au maximum, en anglais de la candidate qui explique pour quelles raisons elle se porte candidate à l'Exécutif, et quels buts elle aimerait atteindre dans ce rôle
- Un rapport sur les qualifications et l'expérience de la candidate proposée (un curriculum vitae ou un résumé d'une (1) page et de maximum cinq-cents (500) mots en anglais

Les formulaires de mise en candidature sont fournis avec les communications de l'Appel au Congrès comme suit:

4 - Nomination pour les membres de l'Exécutif: Présidente, les Vice-présidentes, la Secrétaire exécutive, la Directrice financière et la Représentante des Jeunes BPW

5 - Nomination de la Coordinatrice régionale

Les mises en candidature ne sont acceptées que si:

- Le formulaire dûment rempli et la déclaration d'une candidate sont reçus par BPW International par voie électronique ou envoyés par la poste dans une enveloppe portant le cachet de la poste avant minuit, heure GMT, à la date d'échéance. Si les traductions, photographies et autres documents manquent, ceux-ci doivent être reçus au bureau de la Présidente dans les dix (10) jours.
- L'Affilié candidate (et l'Affilié de la candidate si un autre membre l'a mise en candidature) ont payé leurs cotisations pour l'année au cours de laquelle les candidatures sont exigibles et les cotisations des années antérieures en cours au moment où la candidature est reçue.

Les nominées:

- Doivent être un membre actif et financier d'un Affilié financier de BPW
- Doivent être prêtes à assister à la réunion du Comité international après l'Assemblée générale
- Les candidates aux postes de l'Exécutif doivent être prêtes à rester un (1) jour après l'Assemblée générale pour la remise des documents de l'Exécutif précédent

Le Bureau de la Présidente reçoit toutes les nominations et les examine en s'assurant avec la Secrétaire exécutive et la Présidente du Comité consultatif constitutionnel qu'elles sont en régularité avec la gouvernance. Cela à condition que ni l'une ni l'autre de ces deux personnes ne soient candidates.

Les candidatures dûment remplies doivent être reçues à l'adresse officielle de BPW International six (6) mois avant le premier jour de l'Assemblée générale. Veuillez fournir les dates au format international [jj / mm / aaaa].

- Pour autant que la candidature ait été reçue à la date et à l'heure prescrites et qu'elle soit conforme aux Règlements et au Manuel de procédure de BPW et aux présents conseils aux Affiliés et aux candidates, les détails de la candidate figurant sur le formulaire de mise en candidature et le justificatif seront inclus dans la documentation envoyée aux Affiliés quatre (4) mois avant l'ouverture du Congrès, le 23 octobre 2017. La liste des candidates proposées sera imprimée dans le cahier de travail du Congrès, qui sera mis à la disposition de chaque personne inscrite.
- Les candidates à l'Exécutif ne peuvent être nommées par l'Assemblée générale que si aucune candidate n'a été désignée pour le poste avant le Congrès [Règlement R2.2].

Toutes les candidates, qu'elles soient nommées six (6) mois à l'avance ou dans la salle du Congrès, sont invitées à respecter les conditions suivantes:

- Chaque candidate ne peut distribuer qu'un seul document justificatif, soit avant l'Assemblée générale, soit pendant l'Assemblée générale. Un document diffusé avant l'Assemblée générale nécessite une lettre de présentation de la part de la candidate signé par la Présidente de l'Affilié qui a nommé la candidate.
- Toute distribution de documents à l'Assemblée générale ne peut avoir lieu que dans la zone désignée par le Comité des nominations.
- Aucun matériel promotionnel ou documentation de campagne ne peut être distribué dans la salle désignée pour l'Assemblée générale
- Aucune campagne n'est autorisée dans la zone de vote désignée (l'Assemblée générale) ou dans les trente mètres entourant la zone de vote
- Une seule feuille A4 de matériel publicitaire (papier ou électronique) permettant de promouvoir directement ou indirectement une candidate est autorisée après la mise en candidature.

- La distribution de cadeaux promotionnels, de bibelots et de gadgets, ou l'utilisation des médias sociaux par ou pour le compte d'une candidate, n'est pas autorisée après la mise en candidature.
- Aucune campagne de médias sociaux/vidéo des candidates n'est permise.

Toute violation de ces exigences avant l'Assemblée générale sera renvoyée au Comité consultatif constitutionnel. Toute violation de ces exigences à l'Assemblée générale sera renvoyée au Comité des nominations.

Les candidatures doivent être complétées sur le formulaire officiel, être conformes aux conseils aux Affiliés et candidates, et être adressées à l'attention de la Secrétaire exécutive et du Bureau de la Présidente à:

Courriel (préféré):	nominations@bpw-international.org
Fax:	+52 871 713 2296
Poste:	Bureau de la présidente, Av. Allende 351 Ote. Colonia Centro Torreón, Coahuila Mexique 27000

Les candidatures doivent être reçues au plus tard à minuit (heure GMT) le 22 avril 2017.

Dr. Catherine Bosshart-Pflugger, Secrétaire exécutive de BPW International

Fribourg / Suisse, février 2017